

**COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX**

41 100

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8

DATE DE CONVOCATION

27 janvier 2026

OBJET

**VOTE DES
TAUX 2026**

N° 3-2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DESVAUX Philippe, 1^{er} adjoint, en remplacement de Madame le Maire empêchée, conformément à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mmes Corbin Martine, Provost Annick,
Mrs Bertin Cyrille, Breton Patrice, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck
Wojnar Loïc

Excusées : Mme François Elodie, Norguet Sylvie,

Secrétaire de séance : M. Moyer Franck

Le 1^{er} adjoint, pour le Maire empêché, rappelle les taux votés en 2025 :

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 %
- Taxe sur foncier bâti 47.93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti : 13.65 %

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, fixe les taux pour 2026 comme suit :

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 %
- Taxe sur foncier bâti 47.93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti : 13.65 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

Le 1^{er} adjoint, pour le Maire empêché,

M. Desvaux Philippe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20260217-3-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026

Publication : 17/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

